

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Jean-Louis BARNIER

Profession : président de Barbazan Pétanque

Domicilié(e) : Darré la Gleyze IZAOURT (Hautes-Pyrénées FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie à .

Du 30 septembre 2018 à 09 heures 00

Au 30 septembre 2018 à 00 heures 00

Pour le motif : concours de pétanque à Barbazan

Veuillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.



Le 17 septembre 2018
Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Monsieur Jean-Louis BARNIER , Darré la Gleyze IZAOURT (Hautes-Pyrénées FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie.

Du 30 septembre 2018 à 09 heures 00

Au 30 septembre 2018 à 00 heures 00

Pour le motif concours de pétanque à Barbazan à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 17 septembre 2018

Le Maire

